

édito

OPCAMS poursuit sa stratégie de développement en renforçant la communication et le conseil auprès des adhérents: information sur les dispositifs de la formation professionnelle et les nouvelles modalités de prise en charge et de remboursement destinées à alléger et à simplifier les procédures, explicitation des étapes de constitution d'un dossier de demande de financement, accompagnement des entreprises et de leurs salariés dans la définition de leurs projets.

Afin que la réforme de la formation puisse prendre toute sa dimension, nous devons agir auprès des entreprises en leur permettant de s'adapter à un environnement concurrentiel et d'améliorer leur compétitivité, mais aussi auprès de leurs salariés en soutenant le développement des compétences.

Parallèlement, nous devons accompagner notre croissance par la mise en place d'une organisation qui permette l'optimisation du traitement des dossiers des entreprises. Autant de défis qu'OPCAMS aura à relever en 2006.

Bruno Lefebvre,
Président d'OPCAMS.



Sommaire

Actualité	Renouvellement du Conseil d'Administration	p. 1
Dossier	Croissance de l'activité en 2005	p. 2
Interview	Serge Supervielle, prothésiste dentaire	p. 2
Le point sur	La célébration des 10 ans d'OPCAMS	p. 3
Agenda	OPCAMS y sera	p. 4
Brèves	Bon à savoir	p. 4
Dispositif	Le contrat de professionnalisation : une réponse aux besoins de compétences et d'évolution des petites entreprises	p. 4

► Actualité

Renouvellement du Conseil d'Administration

Bruno Lefebvre est le nouveau Président d'OPCAMS, élu au mois de janvier, pour une durée de 2 ans.

Issu du collège patronal, il succède à une présidence du collège salarié, dans le cadre de l'alternance paritaire.

Un nouveau Conseil d'Administration a également été désigné, composé de **20 membres**, représentant en nombre égal les organisations professionnelles d'employeurs (Confédération Nationale de l'Artisanat des Métiers et des Services) et les cinq syndicats de salariés ●

Collège patronal (Confédération Nationale de l'Artisanat des Métiers et des Services)	Collège salariés
<ul style="list-style-type: none"> ● Bruno Lefebvre, Président ● Marcel Plaut-Aubry, trésorier-adjoint ● Luc Barrière ● Robert Farcy ● Marie-Françoise Georges ● Hubert Gillmann ● Christian Lavent ● Henry Marchis ● Claude Mouginot ● Danielle Nicolas 	<ul style="list-style-type: none"> ● Henri Meillassoux, CFE-CGC, Vice-Président ● Michel Pillot, CFTC, trésorier ● Jean-Pierre Therry, CFTC ● Mireille Munoz, CFDT ● Bernard Batisse, FO ● Gérard Ledru, FO ● Elisabeth Chartier, CGT ● Francis Millet, CGT



Michel Pillot,
a transmis les fonctions
de Président d'OPCAMS
à Bruno Lefebvre
en janvier 2006.



Croissance de l'activité en 2005

En 2005, l'activité a connu une croissance, malgré un contexte marqué par la mise en œuvre de la réforme de la formation professionnelle.

Nos ressources, issues des contributions formation versées par les entreprises et augmentées par les fonds européens, ont permis de financer en 2005, 655 000 heures de formation au bénéfice des salariés, au titre du Plan de Formation. Le nombre de bénéficiaires d'actions de formation a **augmenté de 19% par rapport à 2004** pour atteindre 31 500 salariés.

Les formations techniques représentent 83% des dossiers du Plan de Formation tandis que les formations tertiaires (communication, techniques commerciales,...) comptabilisent 14% des demandes et les diplômantes 3%.

Un financement plus favorable et une plus grande sensibilité des entreprises à la formation contribuent à ces résultats.

Une appropriation lente mais progressive des nouveaux dispositifs

Après un démarrage difficile lié au lancement de ce nouveau dispositif, le contrat de professionnalisation arrive enfin à s'imposer. 4 800 contrats ont été signés en 2005 (dont 92% à visée diplômante) soit une centaine de plus en un an. Le DIF commence à susciter l'intérêt des entreprises ; en revanche, la Période de Professionnalisation reste encore quasiment inutilisée par les entreprises.

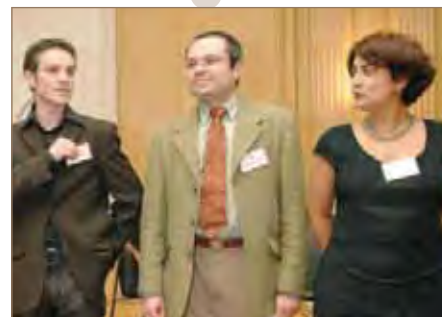
Développer de nouveaux moyens

Dans un contexte évolutif marqué par la mise en œuvre de la réforme de la formation, OPCAMS s'est adapté. Pour aider les entreprises à s'approprier les nouveaux dispositifs et les orientations des branches professionnelles, des moyens ont été mis en place : diffusion de nouveaux outils d'infor-

mation, création de postes de développeurs en région qui agissent sur le terrain auprès des entreprises parallèlement au traitement des appels téléphoniques par des chargées d'information.

2005 a également connu une mobilisation forte autour de l'enjeu de l'accès à la formation des salariés : des partenariats financiers ont été conclus avec la quasi-totalité des régions qui ont eu pour effet une augmentation des départs en formation.

Sabine Perrot et François Charmenteau, chargés de mission d'OPCAMS en régions, en compagnie de Rodolf Becquelin (à gauche).



► Interview

Serge Supervielle

Prothésiste dentaire, il dirige un laboratoire de 12 personnes à Bordeaux. Il a rencontré Céline, 19 ans, qui recherchait une entreprise pour préparer son brevet professionnel. Tous deux ont signé en septembre dernier un contrat de professionnalisation de 2 ans.

À quels besoins le contrat de professionnalisation répondait-il dans votre entreprise ?

Serge Supervielle : J'ai recruté Céline parce qu'il est plus facile d'adapter une personne jeune aux besoins de compétences de mon entreprise. J'ai souvent accueilli des jeunes et je constate que les résultats sont de qualité parce qu'ils sont formés à nos méthodes de travail et qu'ils n'ont pas pris de mauvaises habitudes. Mais, pour faire une bonne équipe dans une entreprise, il est nécessaire d'avoir toutes les tranches d'âge.

J'avais également besoin d'une personne qui ait envie d'apprendre, à qui je puisse transmettre toutes les techniques du métier. Notre profession évolue et il est difficile de trouver du personnel qualifié sur le marché du travail. Former un jeune au métier est donc une nécessité pour que notre profession puisse assurer sa relève. De plus, dans un laboratoire de 12 personnes, il y a nécessairement des départs qu'il faut compenser par le recrutement de nouveaux salariés. Je suis souvent sollicité par des jeunes car il leur est difficile de trouver une entreprise d'accueil, j'en ai souvent accueilli dans le cadre de l'apprentissage ou de l'alternance parce c'est un moyen d'aider des jeunes à acquérir une première expérience professionnelle.

Dans l'embauche de Céline, l'avantage financier était pour moi secondaire bien que ce ne soit pas négligeable pour la gestion de l'entreprise.

Quel bilan provisoire tirez-vous de cette expérience ?

Serge Supervielle : Je suis personnellement très satisfait du travail de Céline, je lui fais confiance car elle est vraiment très efficace. Elle réalise tous les types de prothèses avec le suivi du chef de laboratoire qui est aussi son tuteur.

Ensemble, nous lui transmettons, sans restrictions, tous les savoir-faire du laboratoire et nous sommes à son écoute lorsqu'elle souhaite acquérir de nouvelles techniques. Si la conjoncture me le permettait, je pourrais envisager son recrutement définitif à la fin de sa formation prévue en août 2007 et la faire ainsi évoluer dans la grille de classification.

Orientations 2006

Le Conseil d'Administration a défini les grands axes de l'action d'OPCAMS pour l'année 2006, parmi lesquels :

- la mise en place de partenariats avec les Conseils Régionaux,
- le renforcement de notre présence en région avec la poursuite des journées régionales d'information (8 villes cette année) et l'engagement de partenariats pour la mise en place de relais locaux d'information,
- le développement des applications informatiques permettant aux adhérents un accès direct à leur dossier de financement et à une saisie de leurs bordereaux de collecte.

Chiffres clés

Vos contributions formation ont servi à financer en 2005 :

- 25 000 actions dans le cadre du Plan de Formation
- 600 actions dans le cadre du DIF
- 4 800 contrats de professionnalisation



Michèle Devinante, Directrice Générale, d'OPCAMS.

Michèle Devinante, Directrice Générale, a dressé un panorama des 10 ans d'activité d'OPCAMS qui ont vu la formation professionnelle se développer et se diversifier. Depuis la création de notre organisme, le nombre de salariés formés



► Le point sur...

La célébration des 10 ans d'OPCAMS

Près de 200 convives se sont retrouvés à la Maison d'Amérique Latine à Paris le 20 janvier dernier. Cette manifestation a réuni administrateurs, salariés et partenaires d'OPCAMS.



Michel Pillot, Michèle Devinante et Bruno Lefebvre présentèrent à la tribune le passé, le présent et l'avenir d'OPCAMS.

a quadruplé dans le cadre du plan de formation et a augmenté de 5% dans le cadre des contrats en alternance.

Puis, ont été rappelés les réalisations au bénéfice des entreprises de l'artisanat des métiers et des services et de leurs salariés (action en faveur des salariés repreneurs d'entreprise, développement de moyens d'information, mobilisation de fonds publics et européens...).

Michel Pillot, Président, s'est attaché à retracer les temps forts de l'histoire de la formation professionnelle de l'artisanat tandis que Bruno Lefebvre, Vice-Président, évoquait l'avenir et les actions à mettre en œuvre pour favoriser la formation des salariés.

La parole fut ensuite donnée à Vincent Merle, ancien directeur de cabinet au Secrétariat d'État à la Formation Professionnelle, qui a analysé les premiers effets de la réforme de la formation.



Le professeur Vincent Merle pendant son allocution.

Une soirée festive a clos cette journée, animée par des musiciens et des magiciens et rythmée par des jeux.



► Agenda

OPCAMS y sera :

- Dental Forum du **20 au 22 avril 2006** au CNIT Paris - La Défense
- Festival Coiffure des Rives du Léman le **23 avril 2006** à Évian
- Congrès de la Fédération Nationale de la Coiffure du **7 au 9 mai 2006** à Tours
- Congrès de la Fédération Nationale des Artisans du Taxi du **21 au 23 juin 2006** au Havre
- Congrès de la Fédération Nationale de l'Artisanat Rural du **24 au 27 août 2006** à Toulouse
- Mondial Coiffure Beauté du **16 au 18 septembre 2006** à Paris-Expo Porte de Versailles

Journées d'information régionales d'OPCAMS :

- 25 avril à Périgueux
- 15 mai à Caen
- 20 juin à Versailles
- 25 septembre à Carcassonne
- 23 octobre à Grenoble
- 9 novembre à Pau

► Brèves

Bon à savoir

- Les salariés en contrat aidé (CIE et CI-RMA) ont-ils accès aux dispositifs de formation ouverts aux salariés sous contrat de travail classique ?

Un texte du Ministère de l'Emploi a modifié l'accès à la formation de ces contrats. Les salariés employés en contrat d'initiative emploi (CIE), qu'ils soient embauchés en CDD ou en CDI, bénéficient du Plan de Formation de l'entreprise, du Droit Individuel à la Formation (DIF) et du Congé Individuel de Formation (CIF).

► Dispositif

Le contrat de professionnalisation : une réponse aux besoins de compétences et d'évolution des petites entreprises

Le contrat de professionnalisation, créé par la réforme de la formation professionnelle de 2004, a été conçu pour **faciliter l'insertion** ou la **réinsertion professionnelle** des jeunes de 16 à 25 ans et des demandeurs d'emploi de 26 ans et plus. Dans un contexte marqué par des départs massifs à la retraite, c'est aussi un moyen pour préparer les compétences dont les entreprises auront besoin à l'avenir. Ce contrat de travail accompagné d'une période de formation obligatoire, peut être conclu pour une **durée déterminée** (de 6 à 12 mois) ou **indéterminée** (incluant une action de professionnalisation de 6 à 12 mois). Certaines branches de l'artisanat des métiers et des services ont étendu la durée du contrat à 24 mois pour des qualifications prioritaires, affichant ainsi leur souci de mobiliser ce contrat au service de l'emploi.

L'accès à une qualification professionnelle reconnue

Le contrat alterne des périodes de travail dans l'entreprise et des séquences de

formation permettant ainsi de mieux qualifier le nouveau salarié. La formation doit permettre au bénéficiaire du contrat de préparer un diplôme, un titre à finalité professionnelle ou une qualification reconnue par une branche professionnelle.

Des avantages pour l'employeur

Le contrat de professionnalisation offre de multiples avantages aux entreprises :

- une **qualification utile** à l'entreprise,
- une **ouverture** à un large public,
- des **aides financières** qui permettent d'embaucher plus facilement : frais de formation et de tutorat pris en charge par OPCAMS,
- une **rémunération calculée** en fonction de l'âge et du niveau de formation du bénéficiaire,
- une **exonération des cotisations** patronales de sécurité sociale applicable sur la partie du salaire n'excédant pas le Smic, pour les contrats conclus avec des bénéficiaires âgés de moins de 26 ans ou de 45 ans et plus.

Seuls ceux embauchés à durée indéterminée ont accès à la Période de Professionnalisation.

En contrat d'insertion revenu minimum d'activité (CI-RMA), les salariés ont accès au Plan de Formation, au DIF et au CIF mais pas à la Période de Professionnalisation.

- **Indemnité compensatrice de salaire**

Elle est versée par OPCAMS lorsque l'entreprise envoie son salarié en formation dans le cadre du Plan de Formation. Son montant est passé à 8 € par heure au début de l'année.

OPCAMS ► infos

Directeurs de la publication :
Bruno Lefebvre et Michel Pillot.

Rédactrice en chef :
Michèle Devinante.

Rédacteurs :
Bruno Lefebvre et Leïla Bénozzène.

Réalisation : Additiv.

OPCAMS - 40, rue Jean Jaurès
Tour du Levant - 93176 Bagnole Cedex
TÉL. : 01 49 20 00 00 - Fax : 01 49 20 87 50
<http://www.opcams.fr>

► Cette lettre est la vôtre.
N'hésitez pas à nous communiquer vos remarques, suggestions ou sujets que vous souhaiteriez voir traités.
Merci de votre participation.